L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI 11 AOUT 1891.

PETITES ANNONCES.

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 2 rue de l'Union, entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Enquetes du [illegible] imprimées et [illegible]

DEMANDES.

On demande à louer une maison dans le 2me district de Bureau [illegible] Septembre. S'adresser [illegible] 6 août—7t

A VENDRE.

A VENDRE—Un wagon [illegible] Transactions légales. [illegible] BELL BROS., Exposition Boulevard [illegible]

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Henry Deschez et [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,577—Division I—Attendu que Albert Deschez a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres testamentaires [illegible] Par ordre de la Cour,

E. A. LUMINAIS, Greffier.

11 août—11 18 25

Succession de John W. Kalchen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 2—Division I—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons [illegible] compte présenté par [illegible] exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

E. A. LUMINAIS, Greffier.

2 août—2 7 11

Succession de Mme M. Mauber, veuve de feu F. Mauber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,184—Division I—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons [illegible] compte [illegible] ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

E. A. LUMINAIS, Greffier.

7 août—7 14 16

Succession de William Gengé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,229—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final, présenté par Veuve Mary Adeline [illegible] exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

E. A. LUMINAIS, Greffier.

9 août—9 14 16

Succession de Samuel Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,555—Division A—Attendu que Eugar E. Mayer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Samuel Levy, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

E. A. LUMINAIS, Greffier.

9 août—9 14 19

Succession de William Madison Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,950—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Virginia Miller, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

9 août—9 14 16

Albert Cammack vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,487—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte annuel présenté par Albert Cammack syndic des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 août—8 13 16

Succession de Philip Greuling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,338—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme [illegible] Neumann, exécutrice testamentaire, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

7 août—7 12 16

Succession de Julius Lehman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,550—Division C—Attendu que Gustave Lehman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Julius Lehman, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

5 août—5 10 14

AVIS AUX CREANCIERS

F. J. Zerringer vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 32,787—Division [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par L. E. Jung, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

E. A. LUMINAIS, Greffier.

2 août—2 7 11

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,529—Division B—Albert Bagur vs ses Créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Albert Bagur soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Antoine Doriocourt, notaire en son bureau, No 18 rue Orléans, en cette ville, le JEUDI, 1er jour de septembre 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur la demande du pétitionnaire pour une décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés de dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 29 juillet 1891.

(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:

ALEX LUMINAIS, Député-Greffier.

31 jui—31 au 1er sept

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,443—Division D—Edward Bonnet vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward Bonnet, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant T. Wharton Collens, notaire en son bureau, dans la bâtisse Morris le LUNDI, 17me jour d'août 1891 afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Mercer Parker, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1891.

(Signé) THOS. C. W. ELLIS

Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme.

Jas. D. RANKIN, Député-Greffier.

15 juil—3 fois 17 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,414—Division D—H. Kern & Son vs leurs créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires la raison commerciale de H. Kern & Son, composée de Hen y Kern et Emile Kern, soit convoquée et tenue pardevant Abel Dreyfous, Esq., notaire, à son bureau, No 23 rue du Camp, en cette ville, le SAMEDI, 15me jour d'août 1891, à 12 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et de voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que Julius C. Wimbish, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 20 juillet 1891.

(Signé) THOS. C. W. ELLIS

Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme.

Jas. D. RANKIN, Député-Greffier.

21 juil—3t au 10 août

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 10 AOUT—CLASSE "A" 287

[illegible]

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux se tiennent en public et tous les mois dans les salons de la Compagnie. En témoignage nous apposons notre signature. Ce 10 août 1891—à heures P. M.

J. A. S. ROUSSEAU,
W. T. PINCKARD,
Commissaires.

Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus [illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Campagnie de Loteris de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution de l'Etat de 1879 par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semi-annuellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année et sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, pour l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages eux-mêmes, et que le fonctionnement en est avec la plus grande bonne foi, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard

J. A. Early

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest La Nat Bank
PIERRE LANAUX, Prest. State Nat. Bank
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 11 AOUT 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de...	100,000	100,000
1 Lot de...	50,000	50,000
1 Lot de...	25,000	25,000
2 Lots de...	10,000	20,000
5 Lots de...	5,000	25,000
25 Lots de...	1,000	25,000
100 Lots de...	500	50,000
200 Lots de...	300	60,000
500 Lots de...	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de...	$500, soit	$50,000
100 Lots de...	$300	30,000
100 Lots de...	$200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit		$99,900
999 Lots de $100		99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAR MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquel le nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucun.

ATTENTION. La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie causera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de fonctionner jusqu'en 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES, la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger de manière que pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent les chances de lots annoncés.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de groceries, vins, liqueurs, et une cheval et wagon.

Henry Lagarrigue vs Claus Kruesscberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,414—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 22 août 1891, à 10 1 heure A.M., de la propriété ci-après décrite à savoir:

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres.

Un fonds de groceries, vins, liqueurs, etc., d'après l'inventaire.

Aussi un cheval et un wagon.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

11 août—11 17 22

ANNONCE JUDICIAIRE

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Lise Ombon et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,143—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain en la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le Faubourg Marigny, faisant partie du dit faubourg, No 124 au plan du dit faubourg, dans le carré borné par les rues Royale, anciennement Casacalvo, Espagne, Mandeville et Dauphine, anciennement Grands Hommes, faisant le coin et mesurant trente-deux pieds de front sur la rue Casacalvo, sur quatre-vingt-quatre pieds de profondeur, et de façade rue Espagne, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec soixante-dix actions du fonds capital de la Banque des Citoyens ci-nau tiennent et attachées à la dite propriété.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—Une somme comptant suffisante à payer la réclamation de la demanderesse, $135, montant du prêt (avec intérêt à 10 0/0 à partir de 1er mai 1881) et une autre somme de $1,260 00 le montant des contributions sur les dites actions de stock, avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme à partir du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $140 de cette somme du 1er décembre 1888, et les frais et dépenses de procédure et de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué, dette non encore due mais sujette à être appelée sous la charte et les lois de la Banque, à savoir: la somme de $7,200 et l'acquéreur en outre assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque sous sa charte et ses lois et la balance s'il y en a du prix d'adjudication comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

19 juil—18 20 27—août 5 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées dans le Premier District.

Wm G. Chamberlain vs Robert Wesson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,511—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans le procès ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Allée Commerciale dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 15 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges et servitudes qui en dépendent ou qui y appartiennent, [illegible]

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

15 juil—15 22 29—août 5 12 15

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriétés dans le Troisième District.

Alexandre Lamarque vs. Pierre Vergez

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,801—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 22 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville désignés par les numéros 11 et 12 de l'îlet No 114 [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

20 juil—20 27—août 3 10 17 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Philip Bienstein et al Meyer Weil, possessant actuel

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 9,709—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 22 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible]

Saisi dans la susdite affaire.

[illegible]

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

21 juillet—21 28—4 11 18 22 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Sixième District.

Michael McQuade vs Wm J. Woodruff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,139—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, le 22 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Cinq certains terrains, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, désignés comme les Nos 16, 17, 18, 19 et 20 dans le carré No 20, bornés par l'avenue Nashville et les rues Live Oak, Arabella et Laurel [illegible]

2° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, désignés comme les Nos 13, 14, 15, dans le carré No 20, borné par l'avenue Nashville et les rues Live Oak, Arabella et Laurel [illegible]

Le tout a été acheté par le défendeur de Mme Mary Jane Finnegan, par acte pardevant E. E. Kay, notaire le 20 janvier 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

22 juillet—22 29—août 5 12 19 22

Succession de Horace W. Allen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,605—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par W. J. Armstrunter, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

E. A. LUMINAIS, Greffier.

4 août—4 9 13

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Machines, Bouilloires, Comptes ouverts, etc.

Dans l'affaire de John H. Langman vs. Ses Créanciers.

No 33,152—Cour Civile de District.

PAR D. DANZIGER, Encanteur—Bureau 25, Commercial place—VENDREDI, 14 août à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 24 juillet 1891 et rendu dans l'affaire ci-dessus [illegible]

Un lot de machines, consistant en une bouilloire, engin, tabourets, etc., aussi, un lot de comptes ouverts.

Le tout d'après un inventaire enregistré dans le bureau de l'encanteur.

Conditions—Comptant.

11 août—5 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE

BEAU COTTAGE EN BOIS.

—ET—

Bâtisse à deux étages à l'arrière.

No 332 rue Première.

Succession de John Wuest.

No 33,414—Cour Civile de District.

PAR D. DANZIGER, Encanteur—Bureau No 25 Commercial Place—SAMEDI 29 août 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 22 juillet 1891 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée:

Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Première, Philip, Dryades et St-Denis, mesurant trente pieds de face à la rue Première, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinq pieds, et six pouces [illegible] d'après le plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un quart ou plus comptant, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumant les taxes de 1891, et un dépôt de 10 pour cent comptant du prix à la vente.

Acte de vente pardevant Felix J. Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur.

31 juil—31—août 5 15 22 28

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements de choix dans des propriétés foncières bien situées et d'un bon rapport.

Cottages doubles attrayants, d'un rapport constant, Nos 382 et 382 1/2 rue Annonciation, entre les rues St-André et Joséphine, et le grand et beau terrain adjacent pour bâtir.

Joli cottage simple en bois, No 412 rue Annonciation,

—ET LE—

Magnifique cottage double, Nos 408 et 410 rue Annonciation, entre la rue Joséphine et l'ave. Jackson.

Le tout est avantageusement situé pour la location dans un des meilleurs quartiers de la partie inférieure du Quatrième District

Succession de Mme Lizette Krekeler, veuve de William Krekeler.

No 31,818—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS, Geo. G. Friedrichs Encanteur, Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI 5 septembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 juin 1891 rendu dans la succession ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° Le joli cottage double bien bâti Nos 382 et 382 1/2 rue Annonciation [illegible]

2° Le terrain de choix pour bâtir [illegible]

3° L'attrayant cottage-résidence double Nos 408 et 410 rue Annonciation [illegible]

4° Le joli et simple cottage en bois No 412 rue Annonciation [illegible]

Ces emplacements de propriétés de choix et sites pour bâtir sont bien situés pour résidence ou placement de propriété le voisinage étant de choix et paisible. Tous qui cherchent des placements de première classe ne devraient pas négliger cette occasion. Voir les plans à la Bourse.

Termes et Conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit, en billets spécialement garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final [illegible]

Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.

8 juil—8 11 18 25—août 1 15

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de valeur à Alger.

Cottages doubles et simples.

Succession de Mme Caroline Sophie Kizebeth Caralene, veuve en premières noces de Charles Beyer et femme divorcée de Adam L. Hasling.

No 32,451—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur, Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI 5 septembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Thomas C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District Division A, pour la paroisse d'Orléans siégeant à la place de N. H. Rightor, juge de la dite cour, Division D, actuellement en congé, daté du 22 juillet 1891, et rendu dans la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1. Le beau cottage-résidence double, Nos 37 et 37 1/2 rue Patterson [illegible]

2. Le cottage simple en bois sur la rue Chestnut [illegible]

Conditions—Un tiers ou plus comptant en gré de l'acquéreur et la balance à un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat, et toutes les clauses usuelles de garantie, le pacte de non aliénando, les polices d'assurances transférées et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1891, un dépôt de 10 pour cent du prix d'adjudication au moment de la vente requis.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant les notaires suivants:

Pour la propriété premièrement décrite, W. H. Seymour, et pour la propriété deuxièmement décrite, M. James Fahey.

1er août—1er 8 15 22 29—sept 5

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic.

H. W. Beuedict vs. Ses Créanciers.

No 33,299—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR E. CURTIS, encanteur—Bureau, 201 rue Canal—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, l'Hon. Fred. D. King, juge, siégeant à la place de l'Hon. Alb. Voorhies, daté le 6 août 1891, à moi adressé, je vendrai, MARDI 18 août 1891, au local No — rue Prytania, entre les rues Aline et Foucher—

Un lot de beaux meubles de maison et effets mobiliers, comprenant, en partie, un nouveau genre de meubles de salon et de chambres à coucher, tableaux, ornements, etc.

Aussi, le droit d'occupation du cottage jusqu'au 1er octobre 1891.

Conditions—Comptant.

7 août—7 14 17 18

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de valeur et de choix dans le Premier District.

Rue Magazine, entre Delord et Poeyfarre.

PAR E. CURTIS—Real Estate Bureau, 62 et 67 rue Carondelet—E. Curtis, encanteur—SAMEDI, 12 septembre 1891, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 juin 1891, Docket No 32,961, dans l'affaire de la succession de Charles Andrews, décédé, à l'encan, il sera vendu:

Un lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Poeyfarre, Delord et Constance, désigné comme lot numéro [illegible] au plan dressé par [illegible] Le dit lot mesure 24 pieds 10 pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur de 115 pieds 11 pouces, entre lignes parallèles et borné dans le fond par une allée de 11 pieds 11 pouces de largeur, usage commun avec le terrain et les autres.

Les améliorations consistent en une résidence en briques substantiellement bâtie, ayant deux étages avec sept chambres et lieux d'aisance avec bains [illegible] un grand terrain de face pour planter des fleurs, arbres, etc.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un an à raison de 8 pour cent d'intérêt, avec les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumant les taxes de ville et d'Etat de 1891, en sus du prix de son enchère sur la propriété.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais de l'acquéreur.

8 août—1 sept 12

PAR D. E. MORPHY.

Splendide magasin bien situé et bâtisse à deux étages dans le fond couverts en ardoises, construits expressément pour le commerce de groceries.

No 24,260—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

Charles Drefargo vs Ses Créanciers.

PAR D. E. MORPHY encanteur, il sera vendu MERCREDI 2 septembre 1891 à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, à la requête de John R. Dieton, syndic de la susdite faillite, et dûment, en vertu d'un ordre en date de la Cour, à lui adressé par l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Calliope, Magazine, Bartholomew, Delord, Camp, formant le coin des rues Calliope et Magazine, et mesurant 31 pieds [illegible] pouces et [illegible] lignes de face à la rue Magazine sur [illegible] pieds de profondeur et de face à la rue Calliope.

Conditions—Comptant. L'acte de vente par devant Henry L. Garland, notaire, aux frais de l'acquéreur.

1er août—1 8 15 22 29 2 sept

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence et café dans le centre des Presses à Coton et des Fortes expéditions, coin Non Peters et St James, connu comme "Charles 83." En semble avec le fonds de commerce, installations et le contenu du dit établissement de première classe, et

Un Cottage Double.

Rue Rousseau, entre Jackson et Philip.

Succession de Mme Mary Hawkins.

No 33,260—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI 15 août 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, Division D, daté le 15 juillet 1891, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur suivante, savoir:

1. Le café et résidence [illegible] Peters et St James [illegible]

2. Le cottage double No 12 rue Rousseau, entre Jackson et Philip [illegible]

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans [illegible]

Les actes de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais des acquéreurs.

15 juil—15 22 29 août 5 15

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. George Pauls

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,373—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 22 août 1891, à midi, de la propriété et après décrite, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

21 juil—21 28 août 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété située dans le Cinquième District.

Mutual Loan and Building Company vs Mme Anna Alvert et son mari

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,409—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 15 août 1891, à midi de la propriété et après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

11 juil 14 21 28 août 11 15

PAR LE CONSTABLE.

J. Alexandre et Grambhoel T. P. Legthére. No 12,810.

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS pour le District Est de la Louisiane.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le SAMEDI, vingt-neuvième jour d'août 1891, à midi, à l'entrée principale de la douane, rue du Canal, dans cette ville, la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le Premier District de la Ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

Saisi dans l'affaire et dessus.

Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 29me jour de juillet 1891.

J. R. DONNALLY,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

29 juil—29—août 1 8 15 22 29

AVIS.

On trouvera sous les jours l'Abeille à [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Un beau et complet stock de Bottes et Souliers.

PAR HENRY STERN & CO., encanteurs—le MARDI, 11 août 1891, à 10 h. du matin, No 81 rue Canal, commençant à midi, sera vendu sans limite ni réserve.

Un très grand assortiment de Bottes et Souliers convenables pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente. 11 août—

PAR SPEAK & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rémunératrice

Au coin des rues St Louis et Roman, deux corps de logis.

Rue Roman, entre St-Louis et Toulouse, deux corps de logis.

Rue Perdido, entre Galvez et Johnson, cottage à distance de la rue.

Succession de Marie Coyne.

No 33,330—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR SPEAK & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur, Bureau, No 112 rue Carondelet, SAMEDI, 29 août 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse de l'Encan St-Charles au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et daté du 17 juillet 1891, pour le compte de la susdite succession, les propriétés de valeur ci-après décrites:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville [illegible] au coin des rues St Louis et Roman [illegible]

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville [illegible] rue Roman [illegible]

3° Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le [illegible] rue Perdido [illegible]

Les améliorations comprennent un cottage en bois à distance de la rue, ayant deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

Et

En vertu du même ordre et le même jour que ci-dessus, il sera vendu, au No [illegible], rue Roman entre les rues St Louis et Toulouse, à dix heures du matin, tous les meubles qui s'y trouvent.

Conditions—Pour les immeubles, un tiers comptant, le reste en un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, portant hypothèque spéciale avec 8 0/0 d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses usuelles [illegible]

Les actes de vente pardevant Nicholas Cicero, notaire, aux frais des acquéreurs.

25 juillet—25—août 1 8 15 22 29

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli Cottage

dans le Cinquième District (anciennement Alger).

Succession de John Zinc.

No 33,157—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR SPEAK & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur—Bureau, No 112 rue Carondelet, SAMEDI, 29 août 1891, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse de l'Encan St-Charles [illegible]

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible]

Conditions—Comptant à l'adjudication.

L'acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 juil—25 août 1 8 15 22 29

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE

Un magnifique placement d'argent

Une propriété en briques à trois étages, au coin des rues Bienville et Tréme.

Un terrain vague de valeur, rue Columbus, près de la rue Villeré.

Succession de L. W. Fernandez, décédé.

A des conditions faciles. A l'encan

PAR W. I. HODGSON & SON, W. I. Hodgson, encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet, SAMEDI 15 août 1891, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale [illegible]

Au coin des rues Bienville et Tréme

1. Trois certains terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible]

Terrain rue Columbus

2° Un certain terrain de valeur [illegible]

Conditions—Pour la propriété premièrement décrite, un tiers comptant [illegible]

Les actes de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.

12 juil—12 19 26 août 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Sixième District.

Un joli cottage double à deux corps de logis

Au coin des rues Jersey et Valence,

Dans une localité agréable et convenable.

Succession d'Oscar Fortier, décédé.

A long crédit. A l'encan

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet, SAMEDI, 15 août 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier district de cette ville en vertu d'un ordre de l'Hon Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District de cette ville, paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la même Cour, Division D, actuellement absent en congé, en date du 8 juillet 1891, Docket No 32,951, pour le compte de la succession d'Oscar Fortier, décédé, à l'enchère publique, il sera vendu:

Un joli cottage double.

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville [illegible] au coin des rues Jersey, Laurel, Camp et Valence [illegible]

Les améliorations consistent d'un joli cottage double, deux corps de logis, construit en briques [illegible]

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans [illegible]

L'acte de vente pardevant Ernest Commagère, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 juillet—12 19 26—août 2 9 15

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE

Bureau: 107 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne.

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73......CHARTRES......73

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation.

[illegible]

Washington, D. C., [illegible]

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La." Insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 97 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1888. Le seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. Lehmann, fonds de pouvoirs [illegible] N. S. Williams pour $50,000 82. [illegible]

Les créanciers dont on vous a [illegible]

W. L. TRENHOLM
Contrôleur de la circulation (Comptroller of the Currency).

M. Arnstein,	A. M. Agelasto
F. Alguire	A. Alciator
Joseph Batt,	Joseph Bruyere
A. Bayle & Co.	Dr J. Bordes
W. E. Bell	W. R. Bell, adm'tr
D. Benjamin & Co.	A. Bedard & Co.
Lou. Baffe	Bouvier & D. Smith
L. Bebelot	F. Bolden
J. Beardon	P. Bruno
J. P. Bartholomy	Louis Baner
[illegible]	[illegible]

[illegible]

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytania et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. et L. Co No 3, Jackson
17 Constance et Peniston.
18 Magazine et St André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St Charles et Première.
23 Dryades et St André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
31 Lerée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St James.
36 Station de Police du 7me Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annunciation.
41 Station des Ecuries, St Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 19, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Front.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julia et Commerce.
71 Pied de la rue Julia, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
91 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Washington, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rochebiave.
128 Miro et Lafayette.
131 Poydras et Freret.
131 Bienville et Vieille Levée.
132 St Louis et Royale.
133 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 1, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St Louis.
214 Vieille Levée et St Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste Anne et Miro.
243 Manufacture de Tabac, Française.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons Enfants et St Antoine.
315 Bons Enfants et Champs Elysées.
316 Claiborne et St Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poste et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Royale et Dauphine.

BANQUES.

WHITNEY NATIONAL BANK

DE NEW-ORLEANS.

Etat de situation semestriel, 31 décembre 1890.

ACTIF.

Prêts et escomptes	$2 193,840 24
Surtirages	[illegible]
Bons des Etats-Unis valeur au pair	500,000 00
Primes sur les bons des Etats	110,000 00
Autres actions	[illegible]
Meubles et installations	[illegible]
Fonds de rédemption, cinq pour cent	15,000 00
Dû par d'autres banques	278,851 02
Echange	361,056 [illegible]
Comptant et compte des chèques sur d'autres banques	1,324 01 [illegible]
Total	$4,880 470 [illegible]

PASSIF.

Capital actions	$400,000 00
Fonds de surplus (définitivement alloué)	300,000 00
Profits indivisés	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
Circulation	360,000 00
Dépôts	[illegible]
Dû par des banques et banquiers	[illegible]
Total	$4,880 470 [illegible]

JAMES T. HAYDEN, Président.
PEARL WIGHT, Vice-Président.
J. M. PAGAUD JR., Caissier.

3 janv—1t

Etat de Situation Semestriel

UNION NATIONAL BANK,

A la clôture des affaires le 31 décembre 1890.

ACTIF.

Prêts et escomptes	$1 009 [illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	50,000 00
Bons à primes de la N.-Orléans et autres bons et actions	$245,000 10
Primes sur bons des E.-Unis	11,000 00
Meubles et installations	[illegible]
Chambre d'échange New-York	$201 420 81
Dû par des banques et banquiers	[illegible]
Monnaie en caisse	[illegible]
Chèques	[illegible]
Comptant et change	[illegible]
Fonds de rédemption 5 pour cent	[illegible]
Total	$2 794 470 [illegible]

PASSIF.

Capital actions payé	$500,000 00
Fonds de surplus	[illegible]
Profits non divisés	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
Dépôts	$1 180 085 06
Dû aux banques et banquiers	408 375 20
Total	$2 794 470 [illegible]

CARL KOHN, Président.
[illegible], Caissier.

Etat de Situation Trimestriel

Banque d'Epargnes Germania,

30 AVRIL DE CAMP.

A la clôture des affaires le 31 mars 1891.

ACTIF.

Actions et bons	[illegible]
Prêts sur hypothèque	[illegible]
Prêts sur demande garantis	[illegible]
Meubles et installations	[illegible]
Comptant en caisse	[illegible]
Total	[illegible]

PASSIF.

Capital payé	$100,000 00
Profits non divisés	[illegible]
Dû à 4 1/2 0/0 déposants	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
Total	[illegible]

P. ZUPPFIER, Président.
G. AD. [illegible], Caissier.

[illegible]

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

BANQUE DU PEUPLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires mardi soir, 30 juin 1891.

Comptant	[illegible]
Change	[illegible]
Prêts et escomptes	[illegible]
Actions	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Total	$2 445,[illegible]
Fonds capital	$300,000 [illegible]
Profits non divisés	[illegible]
Dépôts individuels	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
Total	$2 445,[illegible]

Moi, A. S. BRAUD, Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'état ci-dessus est exact, au meilleur de ma connaissance et croyance.

A. S. BRAUD, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi ce 30 juin 1891.

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

Banque Nationale Germania

A la Nouvelle-Orléans.

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, jeudi 9 juillet 1891.

ACTIF.

Prêts et escomptes	$1 022,941 [illegible]
Surtirages	[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	50 000 00
Autres actions et bons	[illegible]
Dû par des agents de réserve	[illegible]
Dû par d'autres banques nationales	[illegible]
Dû par des banques d'Etat et banquiers	[illegible]
Maison de banque, meubles et installations	115 000 [illegible]
Dépenses courantes	[illegible]
Chèques et autres items	[illegible]
Billets d'autres banques	[illegible]
Monnaie	[illegible]
Espèces	689 00
Legal-tenders	20,122 [illegible]
Fonds de rédemption, 5 pour cent de la circulation	2 250 00
Total	$1,894 [illegible]

PASSIF.

Fonds capital payé	$300 000 00
Fonds de surplus	200 000 00
Profits indivisés	[illegible]
Billets de banque nationale en circulation	45,000 00
Dividendes non payés	[illegible]
Dépôts individuels sujets à chèque	1 183 596 69
Certificats de dépôt sur demande	1 000 00
Chèques certifiés	14,271 02
Chèques de caissier en circulation	20,188 [illegible]
Dû aux autres banques nationales	[illegible]
Dû aux banques d'Etat et banquiers	2,207 28
Billets payables	[illegible]
Total	[illegible]

Je, J. J. BRIQUIER, caissier de la banque ci-dessus nommée, jure solennellement que le rapport ci-dessus est correct, d'après mes connaissances et ma croyance.

J. J. BRIQUIER, Caissier.

Souscrit et assermenté pardevant moi ce 14me jour de juillet 1891.

BENJAMIN ORY, Notaire Public.

Correct. Attesté:

S. R. GOGREVE,
MAX SCHWABACHER,
G. RINTJAL,
Directeurs.

19 juillet—1t

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms,

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages; published Saturday Morning)

Per annum, $3; six months, $1.50; three months [illegible]